

**Arrêté portant l'organisation de l'examen du diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale –
session 2021**

**La rectrice de l'académie de Dijon,
par délégation du recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté,**

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles D451-57-1 ;
- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article D612-32-2 ;
- Vu** le décret n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 modifié relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Vu** le décret du 8 janvier 2019 relatif au cadre des certifications professionnelles ;
- Vu** le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Vu** le décret n°2019-1554 et n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;
- Vu** l'arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2020 définissant les blocs de compétences du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et portant modification de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale ;
- Vu** l'arrêté du 4 novembre 2020 portant mesures provisoires de mise en œuvre de la formation pratique pour les candidats aux diplômes du travail social en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu** l'arrêté d'ouverture des inscriptions du 21 octobre 2020 relatif au Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury du Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, organisé au titre de la session 2021, est composé comme suit :

Présidente: Mme CORBIN Lucie, directrice du Département MEEF, MCF en Sciences
Cognitives – Université de Bourgogne

Vice-président : M. TESSIER Christian, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique
régional de classe normale – Rectorat Dijon

Vice-présidente : Mme JACQUES Anita, adjointe à la cheffe du service formation et
certification – DREETS B/FC – Dijon

Membres de la profession :

- Mme GOUDEY Maïlys – CESF, prestations Familiales – UDAF 25
- Mme LEMASSON Amélie – cesf, SSAM – Auxerre
- Mme MAGNIER Valentine – CESF, chargée d'insertion professionnelle – EPNAK 89
- Mme DHERISSART Muriel – CESF, – Chalon sur Saône
- Mme POUILLARD Mathilde – CESF – Poligny
- Mme RENAUDIN Chloé – CESF, conseil départemental – Dijon

Membres de l'enseignement :

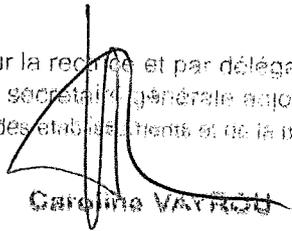
- Mme BLANC Édith – Lycée H. Friant – Poligny
- Mme COUPEZ-LOPES Dominique – Lycée Les Arcades – Dijon
- Mme FAUCONNET Véronique – Lycée Les Arcades – Dijon
- Mme FOSTEL Agnès – IRTS Franche Comté – Besançon
- Mme MANJGAFIC Sanela – Lycée Simone Weil – Dijon
- M. MOUNDANGA Jonas – Lycée Simone Weil – Dijon

Fait à Dijon, le 01 octobre 2021

La rectrice de l'académie de Dijon,
et par délégation du recteur de la région
académique Bourgogne-Franche-Comté

Nathalie Albert-Moretti

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe
directrice des établissements et de la performance


Caroline VARRAUD